

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

**Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 27 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Philippe JOURNIAC, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Mamadou DIALLO, M. Vincent VOILLEQUIN, Mme Séverine STAB, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Gérald MANCE représentée par M. Philippe JOURNIAC, Mme Marjorie PREVOT représentée par Mme Séverine STAB

Absente : Mme Carole SEREND

Secrétaire de Séance : M. Mamadou DIALLO

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Votants : 27

N° délibération : 2026-04-06

Date de la convocation : 14-04-2026

Date d'affichage de la convocation : 14-04-2026

Acte rendu exécutoire : 30-04-2026

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 POUR LE BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER DU MOULINET

Rapporteur : Denis DEFER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les réalisations comptables du budget annexe de l'exercice 2025,

Vu le CFU annexé,

Exposé des motifs,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogations aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoit que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et que le conseil a siégé sous la présidence de Monsieur Laurent SINDRES ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Fonctionnement	
Recettes	870 289,76 €
Dépenses	1 049 885,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-179 595,24 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1	342 231,25 €
Résultat de clôture 2025	162 636,01 €
Restes à réaliser Recettes	0,00 €
Restes à réaliser Dépenses	0,00 €
Solde	0,00 €
Solde d'exécution budgétaire 2025	162 636,01 €

Investissement	
Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	0,00 €
Résultat d'investissement reporté n-1	-156 691,86 €
Solde d'exécution comptable 2025	-156 691,86 €
Restes à réaliser Recettes	0,00 €
Restes à réaliser Dépenses	0,00 €
Solde	0,00 €
Solde d'exécution budgétaire 2025	-156 691,86 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Excédent de fonctionnement	162 636,01 €
Déficit d'investissement (y compris Restes à réaliser)	-156 691,86 €
Résultat global de clôture	5 944,15 €

Vu l'avis de la commission finances/administration générale du 13 avril 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité des membres présents :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe Eco quartier du moulinet, qui met en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.
- **DE PRÉCISER** que le compte financier unique certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Pour : 20

Absentions : 7

Vincent VOILLEQUIN – Séverine STAB – Cyril CORNU – Julien SALLIC – Marjorie PREVOT - Didier FREVILLE – Alexandra PEUCH



Le président de séance

Laurent SINDRES